

DOSSIER DE CONCOURS

***Relatif à la conception d'un logotype pour la promotion de la
consommation locale***

SOMMAIRE

Pièce n° 1. Avis de concours

Pièce n° 2. Règlements du concours

Pièce n° 3. Formulaire de participation au concours

Pièce n° 1
AVIS DE CONCOURS

AVIS DE CONCOURS DE CONCEPTION D'UN LOGOTYPE POUR LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Togo s'est engagé depuis quelques années dans une nouvelle dynamique de développement avec d'ambitieux programmes économiques et sociaux. Les priorités du développement du pays, définies dans ses documents cadres de développement, tels que le Plan National de Développement (PND 2018-2022) et la Vision Stratégique Togo 2025, visent entre autres, la promotion de la consommation locale.

En effet, la construction d'une économie dynamique passe incontestablement par le développement des sous-secteurs ou branches de production nationale afin d'améliorer la capacité d'offres de biens et de services et, par la même occasion, satisfaire prioritairement les besoins de consommation au niveau local.

Ainsi, face à la concurrence des produits importés, du fait de la libéralisation des échanges commerciaux, l'intérêt croissant pour la valorisation des biens et services locaux s'est matérialisé par la création d'un département ministériel chargé de promouvoir la consommation locale. Dans ce cadre, les activités suivantes ont été réalisées :

- l'élaboration de la stratégie de promotion de la consommation locale ;
- l'organisation de la première édition du « mois du consommer local ».

Il s'agit de mettre en valeur le savoir-faire togolais en lui donnant une place de choix dans l'économie nationale et internationale et une meilleure visibilité auprès des consommateurs.

C'est dans cet ordre d'idées que le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la consommation locale en charge de cette mission envisage concevoir le logo pour promouvoir davantage la consommation des biens et services locaux

II- OBJECTIF GENERAL

L'objectif général du concours est de créer un logotype ou une image graphique pour la promotion de la consommation locale qui fédère les différents acteurs de la chaîne

I- VALEUR DU PRIX

PRIX LOGO PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE : Sept cent mille (700 000) francs CFA

IV-SOUMISSION

Les dossiers du concours sont disponibles au secrétariat particulier de la personne responsable des marchés publics du MCICL à partir du 27 août 2021.

V-DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT

Le soumissionnaire doit déposer le dossier de participation au secrétariat particulier de la personne responsable des marchés publics du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale (MCICL) aux heures ouvrables au plus tard le **10 septembre 2021** à 17h 00 sous pli fermé avec la mention « **LOGOTYPE POUR LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE** » à l'adresse suivante :

Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale ancien immeuble BCEAO, Place des Martyrs, téléphone : (00228) 22 21 20 25 ; 22 21 29 71.

Lomé, le

La Personne Responsable des marchés Publics p.o la Présidente de la commissions de passation des marchés publics

AFAWOUBO Afi Akouyovi

Pièce n°2
REGLEMENT DU CONCOURS

Le présent règlement fait connaître les spécifications relatives au concours, fixe les procédures et les conditions de participation ainsi, le dossier contient :

- les instructions aux participants
- les clauses générales
- les prescriptions techniques
- le formulaire de participation

I. INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS

1. Définitions des termes

Logotype : Un logotype, encore appelé logo, est une représentation graphique qui sert, dans ce contexte-ci, à identifier de manière unique toutes les activités entrant dans le cadre de la promotion de la consommation locale. Un logotype est en général une marque écrite à l'aide d'une fonte de caractères spéciaux, et disposés d'une manière particulière, mais lisible.

Participant : La partie qui soumet un projet de création de logotype

Règlement du concours : L'ensemble des règles servant à la préparation et à la présentation du logo.

2. Concours

Le concours consiste à créer un logo de promotion de la consommation locale. C'est une nouvelle mission qui doit, **en plus des missions du MCICL, assurer la visibilité des biens et services « made in Togo »**. Il devient l'un des outils de mise en œuvre de la stratégie de promotion de la consommation locale.

3. Participation

Le concours est ouvert à toute personne physique de **nationalité togolaise ou morale de droit togolais régulièrement installée dans le pays**.

4. Examen du règlement

Le participant a la responsabilité de prendre connaissance du règlement du concours.

Il assumera les risques de présentation d'un dossier non conforme aux exigences dudit règlement.

Par l'envoi de son formulaire de participation, le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses, charges et conditions.

5. Réserves

Le ministère se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le concours avant la date limite de dépôt des formulaires de participation. Il se réserve aussi le droit de classer tout dossier incomplet ou non conforme aux règles du concours.

6. Composition et fonctionnement du comité de sélection

- ✓ Le jury de sélection sera composé de sept (7) personnes : deux du Ministère et cinq externes ;
- ✓ Chaque dossier déposé en 7 copies sera distribué aux 7 membres pour examen ;
- ✓ Les membres du comité sélectionneront **une œuvre** parmi les dossiers déposés pour le logo ;
- ✓ Les dossiers seront présentés au comité avec la garantie que l'auteur ne peut être identifié ;
- ✓ Le logo sélectionné par le comité seront présentés à la réunion de coordination du ministère ;
- ✓ Le gagnant sera contacté et des directives lui seront données pour la récupération de son prix ;
- ✓ Le résultat du concours sera publié dans le quotidien national « Togo presse » et sur le site www.commerce.gouv.tg ;
- ✓ Les dossiers non gagnants seront détruits 12 mois après la fin du concours.

7. Critères de sélection

Le logo est sélectionné par le comité selon les critères suivants :

- Respect du choix stratégique du ministère pour la promotion des biens et services : **20 points** ;
- Etre un élément fédérateur des acteurs de la chaîne de valeur **10 points** ;

- donner une meilleure image de la gestion de la consommation locale en tant qu'outil de promotion des biens et services locaux : **10 points**;
- Être fonctionnel, pratique, déclinable et pouvoir être utilisé dans différents contextes tout en conservant son intégrité. Reproduit en grand ou en petit, il doit rester efficace et être utilisable facilement tant dans sa version couleur que dans sa version noir/blanc, ton direct ou en trame de demi-teintes : **20 points**;
- Présenter la vision de modernité, sociale et environnementale : **15 points**;
- Se conformer aux prescriptions techniques requises **10 points**
- Création d'un positionnement haut de gamme qui reflète le caractère de qualité des services, de sécurité et de confiance des promoteurs : **15 points**;

8. Loi applicable au concours

La loi applicable au concours est celle en vigueur dans l'espace UEMOA.

9. Langue du logo

Le logo proposé par le participant ainsi que tout autre document accompagnant ces propositions (les différentes déclinaisons, l'interprétation du logo/signature, formulaire de participation, etc.) devront être rédigés en **langue française**.

10. Documents constitutifs du concours

Les propositions de logo doivent être accompagnées des interprétations saisies, à l'ordinateur en plus du formulaire de participation (lequel doit être dûment rempli), **et une copie du reçu des frais de dossier acquittés**.

11. Retrait des formulaires de participation

Les formulaires de participation doivent être retirés au secrétariat particulier de la personne responsable des marchés publics du MCICL (ancien immeuble BCEAO).

12. Dépôt des formulaires de participation :

Chaque participant ne peut déposer qu'un seul dossier et ce, auprès du secrétariat particulier de la personne responsable des marchés publics aux adresses indiquées plus haut.

13. Date et heure limites de dépôt :

Le participant devrait déposer le dossier de participation au MCICL (ancien Immeuble BCEAO), aux heures ouvrables au plus tard le **17 septembre 2021** à 17h 00.

Les dossiers de participation reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts.

14. Prix

Le gagnant du concours de création du logo de promotion de la consommation locale sélectionné par le jury recevra un prix de Sept cent mille (**700 000**) **FCFA**.

Ce prix est soumis à la législation fiscale togolaise.

15. Calendrier

Le comité organisateur adopte le calendrier suivant :

- Le concours de création de logo débute **le 27 août 2021** ;
- Le délai pour le dépôt des dossiers est fixé au **17 septembre 2021** ;
- La sélection finale par le jury sera réalisée au plus tard le **25 septembre 2021** ;
- La cérémonie de remise du prix aura lieu après la sélection finale, à une date qui sera fixée par le Ministère (de préférence à la cérémonie d'ouverture du « mois du consommer local »).

16. Renseignements

Tout participant au concours désirant obtenir des renseignements complémentaires pourra contacter les numéros suivants : 91 72 47 07 / 70 39 60 47.

II. CLAUSES GENERALES

1. Droits d'auteur

Le participant s'engage du simple fait de sa participation, à céder ses droits d'auteur, de propriété et d'utilisation au ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, qui se réserve le droit de modifier ou d'adapter ultérieurement le logo retenu selon les exigences.

2. Droits du ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale

- Le lauréat de la compétition accepte, sans condition, compensation ou limitation de quelque sorte, tout développement du logo par les organisateurs.
- Le ministère du commerce se réserve tous les droits de développer, reproduire, distribuer ou commercialiser le logo, en exclusivité et au niveau universel, sans aucune condition ou limitation, quel que soit le développement technique, de format et de support. Pour cela, il obtiendra tous les droits légaux sur ledit logo, en pleine propriété intellectuelle et matérielle, inconditionnellement et irrévocablement pour une utilisation sans limitation ou exception au Togo ou à l'étranger sur tout support utilisant l'emblème.

3. Obligation pour les participants

- Tout participant, fait déclaration du fait que son projet est un travail original et non publié, et réalisé par lui-même et de ce fait n'engage le ministère du commerce à aucune poursuite ultérieure ;
- Tout participant doit s'abstenir de toute marque ou signe susceptible de faciliter son identification. Au cours du processus de sélection, il ne sera pas autorisé à communiquer avec les membres du jury.
- La participation au concours implique l'adhésion totale au présent règlement ;
- Les participants s'engagent à ne pas publier leurs projets avant la communication des décisions du comité ;

- Sont exclus du présent concours tous les employés du ministère en charge du commerce, le comité d'organisation et les membres de leur famille.
- Le gagnant du concours s'engage à déposer auprès du ministère, le logo, sur les supports suivants : clé USB, DVD, en format PNG et sous format électronique haute définition avant de l'avoir aplati et modifiable dans des logiciels Adobe Photoshop, Coreldraw, Illustrator ou autres logiciels PAO. Il devra également y joindre la version imprimée sur papier.

III. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1. Description de logotype

Le logotype doit refléter l'image de la promotion des biens et services locaux, la sécurité, la confiance, le dynamisme, la citoyenneté, etc. Il doit être simple et avoir un impact au premier coup d'œil. Éviter les images surchargées qui ne se distinguent pas ou mal.

- Quatre couleurs au plus au choix du participant peuvent être utilisées. Les couleurs choisies doivent permettre à un passant d'immédiatement remarquer le logo sur tout support (panneau, affiche, objet publicitaire, etc.) ;
- Un participant ne peut présenter qu'un seul projet en son nom personnel ou au nom de sa société ;
- Le logo présenté doit permettre une utilisation immédiate sans passer par des travaux de graphiste ;
- Le logo est à présenter en couleur et en noir blanc sur papier A4 (21cmx29,7cm). Aucune autre mention ne doit figurer sur le papier ;
- Un autre papier A4 (21cmx29,7cm) doit être joint à l'emblème sur lequel le participant décrit brièvement en français la signification de son œuvre (elle ne doit pas dépasser 20 lignes). Sans cette description, l'œuvre ne sera pas considérée ;
- Toutes les œuvres reçues dans le cadre de ce concours resteront propriétés du ministère en charge du commerce ;
- Le ministère se réserve le droit d'apporter à volonté quelques retouches à l'œuvre retenue compte tenu des exigences technologiques pour sa numérisation ;
- Le logo retenu figurera sur tous les supports de communication de la structure en charge de la gestion de la promotion de la consommation locale au ministère du commerce ;
- Pour la modalité de soumission :

- Le premier papier A4 contenant le logo et le second contenant la description sont à glisser ensemble dans une enveloppe sur laquelle est inscrit le nom, prénoms, adresse exacte et numéro de téléphone du participant ;
- Cette enveloppe sera à son tour glissée dans une autre enveloppe qui sera adressée au « Ministère du commerce de l'industrie et de la consommation locale » et remis au secrétariat de la personne responsable des marchés publics.
- Le participant devra présenter le dossier en sept copies distinctes.

Pièce n° 3
FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE CONCEPTION D'UN
LOGOTYPE POUR LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE**

1. <u>Participant</u> :	
Nom :	
Prénom (s)	
Adresse :	
BP, N° Tél., e-mail	
2. <u>Nous</u> <u>soumettons</u> (Pour la conception du logo)	<input type="checkbox"/> Logo
Engagements :	<p>Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours, et du fait de ma participation, accepte de céder mes droits de propriété et d'utilisation du logo au ministère du commerce de l'industrie et de la consommation locale</p>

	<p>Signature :</p> <p>Date :/...../.....</p>
--	--

N-B : retournez ce formulaire accompagné de votre proposition de logo ainsi que son interprétation au Ministère du commerce de l'industrie et de la consommation locale, au plus tard le 17 septembre 2021 à 17h 00.

BONNE CHANCE !!!